



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Patrimoine et Foncier

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Affaire suivie par Vanessa TORRELLI
Chef du Service Patrimoine et Foncier
☎ 04.94.36.32.62 – vtorrelli@mairie-toulon.fr

DECISION MUNICIPALE N° 2023/156/A.J.

Publié Le - 3 JAN. 2024

DECISION

Le Maire de TOULON soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n° 2023/AR/51 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant que la Ville est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « Casa d'Italia » situé 391, avenue des Routes, sur la parcelle cadastrée DK 0185,

Considérant la vacance de ce bien,

Considérant la nécessité de relogement de l'Association « Eglise biblique baptiste »,

DECIDE

DE CONCLURE avec l'Association « Eglise Biblique Baptiste » dont le siège social est sis à TOULON (83200), 391 Avenue des Routes, représentée par son Président, M. Olivier BARTOLOMEI, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un immeuble communal sis à TOULON (Var), 391, avenue des Routes, parcelle DK 185.

L'Association « Eglise Biblique Baptiste » disposait jusqu'alors de locaux sis 42 chemin du Pont de bois. Lesdits locaux n'ayant plus vocation pour l'heure à être occupés, il convenait de reloger l'Association.

Les locaux inoccupés de la « Casa d'Italia » faisant partie du domaine privé de la Commune ont alors été proposés à l'Association, qui a accepté.

Il convenait alors d'établir une convention afin de préciser les conditions de cette occupation. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er janvier 2023.

Elle se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, et sans pouvoir excéder 2 ans.

Une redevance d'un montant annuel de 1000 € (payable trimestriellement) sera demandée à l'Association.

Les compteurs n'étant pas individualisables, un forfait pour frais de fonctionnement sera appelé, d'un montant de 692,33 € annuel. Ce forfait est susceptible d'évoluer en fonction du coût des fluides.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE - 3 JAN. 2024

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE - 3 JAN. 2024

PUBLIE LE - 3 JAN. 2024

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint Délégué
Geneviève LEVY

A circular official stamp of the City of Toulon is visible, containing the text 'MAYORALTY OF TOULON' and 'TOULON - PORT DU LEVANT'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Acte à classer

2023156AJ

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-01-03T14-27-52.00 (MI250104206)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240103-2023156AJ-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/156/AJ - Conclusion/résolution
du louage des choses - Association "Eglise biblique
baptise"

Date de décision : 03/01/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DAF DECI SPF 2023 156 AJ -
PREF.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/01/24 à 14:27

Par [BONALDI ID Pauline](#)

Transmis

Date 03/01/24 à 14:27

Par [BONALDI ID Pauline](#)

Accusé de réception

Date 03/01/24 à 14:34